

Termes garanties : Groupe Industriel Premium Inc.

Le tableau ci-bas représente de façon générale les garanties offertes par le Groupe Industriel Premium sur les différents types de produits offerts, pour les conditions, exclusions et modalités d'application, se référer aux termes plus bas.

Type de produit	Couverture offerte par Premium
Ponts roulants et équipement STAHL	Couverture 24 mois sur les pièces et la main-d'œuvre. Hébergement, repas, transport en sus.
Autres équipements	Couverture du fabricant sur les pièces et la main-d'œuvre, transport en sus.
Service et entretien	Couverture de 3 mois sur la main-d'œuvre, transport en sus. Couverture sur les pièces, selon garantie du fabricant, sujet à l'approbation de celui-ci.
Pièces de remplacement	Selon la garantie du fabricant, sujet à l'approbation de celui-ci.

Durée de la garantie:

La période de garantie est effective à partir de la date de livraison, ou de la date de mise en service dans le cas d'un équipement neuf vendu et installé par Groupe Industriel Premium, et ce, pour la durée prévue.

Conditions et exclusions:

1. Advenant le cas où un équipement est entreposé ou installé dans des conditions autres de celles pour lesquelles l'équipement a été conçu, la qualité du produit risque d'être affectée, de même que la garantie offerte.
2. Le Groupe Industriel Premium doit être informé aussitôt que le problème est découvert.
3. Ne couvre pas les défauts causés par une utilisation dans un environnement chimique et/ou les conditions de fonctionnement anormales non identifiées par écrit au vendeur avant l'émission d'une soumission.
4. Ne couvre pas les défauts causés par une utilisation excessive ou hors des normes de l'équipement, y compris mais sans se limiter ; Tirage latéral de la charge, choc brusque, mouvements excessifs, surcharges, réparations incorrectes.
Ni les défauts des produits qui ne sont pas des défauts de matériaux et de fabrication et peuvent être attribués à d'autres causes, y compris, mais sans s'y limiter; le non-respect des manuels d'installation et/ou d'utilisation, des manuels du propriétaire, des manuels de maintenance, des recommandations du fabricant et de tout autre manuel, directive ou recommandation du Vendeur concernant la maintenance et l'utilisation des produits.
5. Ne couvre pas les pièces d'usures, y compris mais sans se limiter; guide câble, câble, chaîne, pièces de frein, contacteurs électriques.
6. Les pièces défectueuses pourraient devoir être envoyées au fabricant pour expertise.
7. L'équipement ne doit pas avoir été modifié sans avoir préalablement été approuvé par le fabricant.
8. FCA Premium: le transport, dépenses de voyage, locations, etc. ne sont pas inclus.
9. Le remplacement ou la réparation des produits défectueux ne renouvellera ni n'étendra la garantie standard initiale.
10. Cette garantie couvre l'équipement en question seulement, ne couvre pas les dommages collatéraux.
11. Groupe Industriel Premium Inc. ne pourra être tenu responsable de tout dommage, perte de profit (réelle ou appréhendée), réclamation d'un tiers ou du client, résultant d'un retard de production lié à l'installation, la maintenance ou l'utilisation de l'équipement ou de la structure. Tout cas fortuit, faute d'un tiers ou force majeure ne pourra être invoqué par le client à l'encontre de Groupe Industriel Premium inc. eu égard à l'installation, la maintenance ou l'utilisation de l'équipement ou de la structure.

Modalités d'application:

1. Informer Groupe Industriel Premium dès que les premiers signes de bris surviennent ou qu'une situation anormale apparaît.
2. Ne pas modifier la condition de l'équipement.
3. Aucun retour ne sera accepté s'il n'est pas préalablement autorisé par Groupe Industriel Premium
4. Les frais de transport sont assumés par l'expéditeur sauf indication contraire.